



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Afrique

Question au Gouvernement n° 2287

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. François Sauvadet.

M. François Sauvadet. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la coopération.

Le Président de la République a prôné ce week-end «une grande fermeté à l'égard de l'immigration clandestine, afin de retrouver les voies de l'intégration et de ne pas nourrir les forces de la haine». Nous sommes nombreux à souscrire - et nous l'avons prouvé dans cet hémicycle - à cette double exigence de fermeté et d'humanité pour maintenir l'unité de la nation et la tradition d'accueil et d'intégration de notre pays.

Cela pose aussi la question de notre politique de coopération et d'aide au développement, notamment à l'égard du continent africain, avec lequel nous avons des liens singuliers et que nous sommes parmi les premiers à aider.

L'enjeu est de permettre aux populations tentées par l'émigration de trouver les moyens d'une vie décente et de participer au développement de leur pays. La France a déjà beaucoup fait dans la lutte contre le sous-développement et pour les droits de l'homme. Elle doit poursuivre et s'engager dans une politique de coopération décentralisée plus proche des populations. L'Union européenne doit également y prendre toute sa part.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, quelles sont les réflexions et les adaptations que vous envisagez dans cette double perspective ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la coopération.

M. Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération. Monsieur le député, votre question vient à point par rapport à l'actualité, et surtout elle me permet de rappeler la philosophie de la coopération française telle qu'elle s'exerce aujourd'hui en Afrique. Notre préoccupation est d'agir au plus près des populations afin, effectivement, que notre politique constitue une incitation au non-départ.

Ainsi, lorsque la France appuie, en Afrique, la filière coton, la revalorisation de l'artisanat et du secteur agroalimentaire, par des actions dans le domaine hydraulique, par exemple, ou lorsqu'elle appuie à l'amélioration de l'état sanitaire par l'installation de dispensaires en milieu rural, elle fait en sorte que les populations se sentent mieux et plus heureuses là où elles sont nées.

On lit souvent, depuis quelques mois, que la France «perdrait la main» en Afrique, que la politique africaine de la France serait moins bonne qu'elle ne le fut. Je voudrais rappeler que si, aujourd'hui, l'aide publique du monde entier aux pays en développement est «sauvée» et, en tout cas, au minimum maintenue par rapport aux années précédentes, c'est parce que le Président et le Gouvernement français, au sein du G7 et de l'Union européenne, ont agi en ce sens.

Je le répète, monsieur le député, votre question est tout à fait opportune. Et le développement de l'Afrique tient bien à la volonté de notre pays. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Francois Sauvadet.

M. Francois Sauvadet. Ma question s'adresse a M. le ministre delegue a la cooperation.

Le President de la Republique a prône ce week-end «une grande fermeté a l'égard de l'immigration clandestine, afin de retrouver les voies de l'intégration et de ne pas nourrir les forces de la haine». Nous sommes nombreux a souscrire - et nous l'avons prouvé dans cet hémicycle - a cette double exigence de fermeté et d'humanité pour maintenir l'unité de la nation et la tradition d'accueil et d'intégration de notre pays.

Cela pose aussi la question de notre politique de coopération et d'aide au développement, notamment a l'égard du continent africain, avec lequel nous avons des liens singuliers et que nous sommes parmi les premiers a aider.

L'enjeu est de permettre aux populations tentées par l'émigration de trouver les moyens d'une vie décente et de participer au développement de leur pays. La France a déjà beaucoup fait dans la lutte contre le sous-développement et pour les droits de l'homme. Elle doit poursuivre et s'engager dans une politique de coopération décentralisée plus proche des populations. L'Union européenne doit également y prendre toute sa part.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, quelles sont les réflexions et les adaptations que vous envisagez dans cette double perspective ? (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue a la cooperation.

M. Jacques Godfrain, ministre delegue a la cooperation. Monsieur le deputé, votre question vient a point par rapport a l'actualité, et surtout elle me permet de rappeler la philosophie de la coopération française telle qu'elle s'exerce aujourd'hui en Afrique. Notre préoccupation est d'agir au plus près des populations afin, effectivement, que notre politique constitue une incitation au non-départ.

Ainsi, lorsque la France appuie, en Afrique, la filière coton, la revalorisation de l'artisanat et du secteur agroalimentaire, par des actions dans le domaine hydraulique, par exemple, ou lorsqu'elle appuie a l'amélioration de l'état sanitaire par l'installation de dispensaires en milieu rural, elle fait en sorte que les populations se sentent mieux et plus heureuses là où elles sont nées.

On lit souvent, depuis quelques mois, que la France «perdrait la main» en Afrique, que la politique africaine de la France serait moins bonne qu'elle ne le fut. Je voudrais rappeler que si, aujourd'hui, l'aide publique du monde entier aux pays en développement est «sauvée» et, en tout cas, au minimum maintenue par rapport aux années précédentes, c'est parce que le Président et le Gouvernement français, au sein du G7 et de l'Union européenne, ont agi en ce sens.

Je le répète, monsieur le député, votre question est tout a fait opportune. Et le développement de l'Afrique tient bien a la volonté de notre pays. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Sauvadet François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2287

Rubrique : Coopération et développement

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1997, page 1664

Réponse publiée le : 6 mars 1997, page 1664

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 6 mars 1997